

ACCES :

TRAMWAY : ligne 1 et 4, (arrêt Louis Blanc, Albert 1^{er}-Cathédrale). Ligne 2, (arrêt Corum). À partir de l'arrêt Louis Blanc, passer sous la Vieille Porte et remonter la rue de l'Université sur 100 mètres. La Faculté de droit et de science politique se trouve sur la droite, rue de l'Ecole Mage.

PARKINGS : Corum, Pitot, Préfecture

AEROPORT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE : à 20 mn en taxi du centre-ville



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

UMR 5815 Dynamiques du droit

Centre de Droit de la Consommation et du Marché

Faculté de Droit et de Science politique
14 rue du Cardinal de Cabrières
34060 Montpellier

Secrétariat : 04 34 43 29 03

Courrier électronique : maguelonne.brouillet@umontpellier.fr



COLLOQUE

D'UN DROIT PRIVÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Judi 13 décembre 2018

**Faculté de droit et de Science politique de Montpellier
Bat. 1, Amphi D**



En 2008 le Centre de Droit de la Consommation et du Marché de l'UMR 5815 *Dynamiques du droit* organisait un colloque intitulé « *Perspectives d'un droit privé de l'environnement – À la recherche du statut juridique du « bioacteur* ». L'approche était innovante en ce qu'elle entendait révéler une spécificité d'un droit privé de l'environnement qu'elle entendait également promouvoir pour une meilleure protection de celui-ci. Le droit de l'environnement ne saurait être cantonné à la seule étude des actions publiques. Les exemples les plus récents révèlent une revendication sans doute toujours plus forte d'un droit direct des citoyens à agir contre ceux qu'ils estiment porter atteinte à l'environnement. Au-delà toutefois de cette seule problématique et plus particulièrement celle ô combien importante de l'indemnisation des préjudices, d'autres questions demeurent. La notion d'intérêt général n'est peut-être plus à considérer de la même manière. La volonté de lutter contre le changement climatique implique de mobiliser aussi les acteurs privés. L'exécution des contrats de droit privé pose parfois, et sans doute cela sera-t-il plus fréquent à l'avenir, des difficultés propres à la protection de l'environnement. Depuis vingt ans, la dépollution des sites classés a posé de nombreuses difficultés, que l'entreprise exploitante soit encore pérenne ou en redressement voire en liquidation judiciaire. Ce sont là des questions techniques, particulières, mais l'ambition de cette manifestation scientifique est d'aller encore plus loin et de réfléchir aux concepts et notions de ce que serait ce droit privé de l'environnement, et à définir par l'analyse des enjeux et de certaines problématiques quelles pourraient être les ambitions qui lui sont allouées.

Programme

9h15 - *Ouverture*

M. le **Président de l'Université de Montpellier**,
M. le **Délégué Régional du Centre National de la Recherche Scientifique**

9h30 - *Introduction*

◆ **Jean-Louis Respaud**, Maître de conférences HDR à l'Université de Montpellier

9h55

Perspectives économiques de la considération de l'environnement par les personnes privées

◆ **Edmond Baranes, François Mirabel**, Professeurs à l'Université de Montpellier

10h20

Le changement climatique, nouveau combat pour le droit privé

◆ **Mathilde Hautereau Boutonnet**, Professeur à l'Université de Lyon 2

10h45 - Pause

11h10

Les procédures collectives sous l'impératif de protection de l'environnement

◆ **Blandine Rolland**, Professeur à l'Université de Haute Alsace

11h35

La faute environnementale

◆ **Malo Depincé**, Maître de conférences HDR à l'Université de Montpellier

12h00

Questions avec la salle

Pause déjeuner

14h15

La remise en cause de la frontière entre le droit privé et le droit public : exemples tirés du droit des déchets et du droit de l'énergie

◆ **Arnaud Gossement**, avocat au Barreau de Paris, Maître de conférences Sciences Po Paris

14h40

Le droit des contrats et l'impératif de protection de l'environnement

◆ **Daniel Mainguy**, Professeur à l'Université de Montpellier

15h05

Questions avec la salle

15h20 – Pause

15h40

Rapport de synthèse

◆ **Carine Jallamion**, Professeur à l'Université de Montpellier